

Agenda 21 de l'Essonne

Agir ensemble pour une Essonne durable et solidaire

BILAN 2005 ÉDITION 2006

Lors de sa séance du 2 mai 2006, l'Assemblée départementale a acté le bilan 2005 et voté l'édition 2006 de son agenda 21, après avoir entendu le rapport d'appréciation de l'Observatoire participatif des engagements



ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
2 MAI 2006



RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL

3ème Commission de l'environnement, du développement durable et des transports

N° 2006-03-0005

SÉANCE DU 2 MAI 2006	POLITIQUE : MOYENS DE L'INSTITUTION SECTEUR : Actions transversales développement durable et solidaire
TITRE : AGENDA 21 DEPARTEMENTAL - BILAN DE L'EDITION 2005 ET APPROBATION DE L'EDITION 2006 RÉSUMÉ : En adoptant l'Agenda 21 départemental le 20 octobre 2003, l'Assemblée départementale s'engageait à le décliner en éditions annuelles et à en faire le bilan. Le présent rapport présente un bilan de l'édition 2005 et propose une programmation de l'ensemble des 120 engagements dans le cadre de l'édition 2006. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES : BP 2006	

Contexte

L'Agenda 21 départemental de l'Essonne, dont ce document constitue le second bilan annuel de mise en œuvre, repose sur un certain nombre de leviers, qui en font, au-delà de son programme d'actions, un véritable outil de pilotage au service du développement durable et solidaire.

Son élaboration a reposé sur un diagnostic citoyen, issu d'une large consultation des Essonnais menée entre décembre 2002 et juin 2003. Dispositif original dans sa conception, l'Agenda 21 de l'Essonne est jusqu'à ce jour le seul Agenda 21 départemental fondé sur une consultation citoyenne de cette ampleur.

Adopté le 20 octobre 2003 par l'Assemblée départementale, l'Agenda 21 départemental se structure en 4 orientations stratégiques correspondant aux quatre piliers du développement durable : Société, Economie, Environnement et Gouvernance. Il comprend 120 engagements répondant à 21 objectifs de politique publique.

Ce programme ne visait pas l'exhaustivité. Il doit être mis en œuvre, évalué, complété et révisé, dans une dynamique d'amélioration continue. L'adoption d'éditions et de bilans annuels permet ainsi d'en fixer les priorités, d'en mesurer les avancées, mais aussi d'en déceler les faiblesses et les moyens d'y remédier. Plan glissant, l'Agenda 21 ancre le changement de long terme dans le temps de l'action.

Elaboré sur un mode participatif, l'Agenda 21 est participatif dans sa mise en œuvre et est suivi et évalué depuis 2003 par un Observatoire participatif des engagements, composé d'Essonnais volontaires. Ses porte-parole viendront, cette année comme l'année précédente, présenter leur rapport d'appréciation 2005 devant notre assemblée départementale.

Aussi, je vous propose d'établir le bilan de l'édition 2005 avant d'adopter son édition 2006.

1- Le bilan de l'édition 2005

Bilan quantitatif

L'édition 2005 de l'Agenda 21 adoptée par notre assemblée le 21 mars 2004 prévoyait la mise en œuvre des 121 engagements (suite au dédoublement d'un engagement).

Au terme de cette édition, 66 engagements sont désormais réalisés, 35 sont en cours de réalisation et 20 n'ont pas encore été réalisés.

Cette situation marque la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 par rapport à l'édition 2004, qui prévoyait le lancement de 93 engagements, et au terme de laquelle 25 engagements avaient été réalisés, 46 avaient commencé à être mis en œuvre et 22 étaient à réviser.

Le bilan complet et détaillé de la réalisation des 120 engagements de l'édition 2005 figure en annexe.

Bilan qualitatif

L'édition 2005 de l'Agenda 21 affirmait le développement durable et solidaire comme fil conducteur des politiques publiques du Conseil général. Elle décidait de développer au sein de l'administration départementale la formation, les outils et les moyens répondant aux principes d'action du développement durable et solidaire. Elle engageait la réflexion sur l'évolution de l'Observatoire participatif des engagements à partir d'un bilan effectué avec les participants.

1.1. Le développement durable et solidaire, fil conducteur des politiques publiques du Conseil général

Depuis le vote de son Agenda 21, le Conseil général a commencé à réviser ses délibérations de principe au regard du développement durable et solidaire.

En 2003 ont ainsi été adoptées, en complément de la délibération relative à l'Agenda 21 départemental, les délibérations d'orientation suivantes :

- Schéma directeur départemental des circulations douces ;
- Programme d'aides aux communes pour la réalisation de circulations douces ;
- Mise en place d'une politique départementale des dépendances vertes ;
- Rapport d'orientation relatif à la nouvelle politique départementale de l'eau ;
- Schéma départemental de la ressource en eau potable en Essonne ;
- Politique départementale dans le domaine des déchets - Programme 2003-2007 ;
- Actualisation des critères d'attribution des dotations pour le parc automobile des collèges publics.

En 2004, cette révision s'est poursuivie, avec l'adoption des délibérations d'orientation suivantes :

- Approbation de la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable ;
- Aide départementale en faveur de la réhabilitation des logements sociaux ;
- Nouveau dispositif d'aide aux collectivités pour le développement des transports collectifs et Programme d'infrastructures en faveur des transports collectifs hors contrat de plan d'intérêt départemental ou intercommunal ;
- Rapport cadre relatif au bilan de la démarche "Projets de territoire".

En 2005 ont été adoptées, en complément de la délibération relative au bilan 2004 de l'Agenda 21 et à l'approbation de son édition 2005, les délibérations d'orientation suivantes :

- Commande publique "durable et solidaire", ainsi que « clause sociale » dans la commande publique, Commande publique "éco-responsable", et Commande publique "éthique et équitable" ;
- Soutien technique et financier aux démarches "Agenda 21" engagées par les collectivités territoriales de l'Essonne ;
- Schéma départemental de l'enfance et des familles 2005-2010 ;
- Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2005-2010 ;
- Rapport d'orientation de la politique des transports en commun en Essonne ;
- Rapport d'orientation de la politique des espaces naturels sensibles et stratégie départementale de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et paysagers 2005-2009.

Avec l'adoption de ces délibérations de principe, le Département a ainsi engagé une véritable mise en cohérence de ses politiques départementales au regard du développement durable et solidaire, conformément à ce qu'avait souhaité la délibération initiale du 28 mars 2002 et à l'ambition de l'édition 2005 de l'Agenda 21 de faire du développement durable le fil conducteur des politiques publiques.

1.2. Le développement d'une « culture du développement durable et solidaire » au sein de notre Département

En complément de cette révision de ses politiques, le Département s'est doté d'outils, visant à renforcer la participation des Essonnien(ne)s aux politiques et projets départementaux, à développer une conscience éco citoyenne et à devenir exemplaire en matière de développement durable et solidaire.

Le développement de la participation des Essonnien(ne)s

L'Agenda 21 de l'Essonne fait de la participation des Essonnien(ne)s le levier de la conduite des changements vers un développement durable et solidaire. Il s'agit non seulement de mieux ancrer les politiques départementales sur la demande sociale, mais aussi d'apporter des réponses au plus près des attentes des Essonnien(ne)s. C'est le « parti pris » de la participation, qui a été au cœur de l'élaboration de l'Agenda 21 et en constitue le levier de mise en œuvre.

Des dispositifs ont ainsi été développés : Observatoire participatif des engagements (depuis décembre 2003) sur l'Agenda 21 départemental ; Observatoire de l'environnement (depuis octobre 2004) sur les politiques de l'environnement ; Etats-Général pour le projet « Essonne 2020 » (2005-2006) et son Atelier citoyens (organisé entre septembre et décembre 2005) pour la contribution du Département au Schéma directeur régional d'Ile-de-France ; Assises d'Orly (novembre 2005) pour élaborer un projet de territoire pour la plateforme d'Orly en collaboration avec le Conseil général du Val de Marne.

De même, le Département a développé des processus d'association des Essonnien(ne)s à la définition de ses politiques et projets. Les acteurs essonnien(ne)s de la solidarité internationale ont ainsi été invités à rédiger une charte du don et une grille d'aide aux projets de développement durable, qui ont été adoptés par l'Assemblée départementale en février 2006. Les constructions et grosses réhabilitations de collèges font désormais systématiquement l'objet de processus visant à associer très en amont la communauté éducative, les futurs usagers et les riverains à la définition des besoins et au choix des projets. De même, l'ensemble des schémas sociaux, dont le Département est responsable, sont désormais élaborés en concertation avec les acteurs locaux, les usagers et les élus.

Des outils de sensibilisation pour développer une conscience éco citoyenne

Le Département a également produit des outils de sensibilisation au développement durable et solidaire à destination des Essonnien(ne)s. Il communique régulièrement sur les enjeux du développement durable et solidaire dans ses médias : articles mensuels dans le magazine du Conseil général (depuis 2003) et dans le journal interne de l'administration (Tangram), rubrique « développement durable » sur le site Internet www.agenda21.essonne.fr (depuis 2004), publication d'un journal de l'Agenda 21 en juin 2004, dont la deuxième édition est prévue pour avril 2006. Le Département a également édité un petit guide du développement durable diffusé aux classes de 6^{ème} et 5^{ème} des collèges (mars 2004).

Il met également en place des opérations de sensibilisation et des événements visant à développer la conscience éco citoyenne : opération annuelle « *Essonne verte, Essonne propre* » (mars à mai), semaine nationale du développement durable en Essonne, opérations « *villages sans gaspillage* ». Il s'engage aujourd'hui dans une campagne de communication en direction de la population et des entreprises sur trois ans, intitulée « *No déchet* », afin de prévenir la production des déchets.

Au-delà de la sensibilisation, le Département souhaite mobiliser les acteurs essonniers sur les enjeux du développement durable et solidaire. Il participe ainsi, avec le collègue Olivier de Serres et la commune de Viry-Chatillon, à l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire dans le cadre de l'expérimentation nationale mise en place par le Comité 21. Il a également lancé en 2005 la première édition d'un concours « Les Prix de l'Agenda 21 » visant à récompenser et valoriser les démarches exemplaires en matière de développement durable et solidaire de trois catégories d'acteurs essonniers : entreprises, associations et collectivités locales. Organisé en collaboration avec l'Observatoire participatif des engagements et des partenaires (Comité 21, 4D, la CCI de l'Essonne, la DRIRE, l'ADEME et la DIREN), 31 candidats se sont inscrits à ce concours et le jury a désigné 7 lauréats.

Des outils pour une administration « exemplaire »

Enfin, le Département a engagé une réflexion globale sur ses pratiques au regard du développement durable et solidaire et produit un certain nombre d'actions concrètes à cet effet : mise en place d'un « guide des bonnes pratiques », réalisation de diagnostics énergétiques dans ses bâtiments, renouvellement de sa flotte de véhicules par des véhicules « propres » (GPL, filtres à particules ou électriques), adoption de délibérations de principe pour une commande publique « durable et solidaire », développement de la démarche HQE dans les constructions de collèges.

Le Département soutient également cette démarche d'exemplarité sur le territoire essonnien en apportant son soutien technique et financier aux collectivités essonniennes engagées dans une démarche d'Agenda 21. Il collabore d'ores et déjà avec les communes de Viry-Chatillon, Massy, Juvisy-sur-Orge, Evry, ainsi qu'avec les communautés d'agglomération du Val d'Orge et du Plateau de Saclay.

Il agit dans les réseaux nationaux du développement durable, en tant que membre du conseil d'administration du Comité 21, adhérent aux associations 4D, HQE et Energie-Cités, et participant aux groupes de réflexion de l'ARENE et de l'ADEME.

Ainsi, le Département s'est engagé fortement pour renforcer les processus participatifs, développer une conscience et des pratiques de développement durable en Essonne et devenir exemplaire dans son administration.

1.3. Un Observatoire participatif des engagements renouvelé, et doté d'une charte d'intentions partagées pour un développement durable et solidaire en Essonne

L'installation d'un Observatoire est le premier engagement de l'Agenda 21. Mis en place pour maintenir le lien créé avec la population essonnienne au moment de l'élaboration de l'Agenda 21, il a été missionné officiellement pour en suivre et évaluer la mise en œuvre.

Ouvert à tout Essonnien volontaire, il a été mis en place dès le mois de décembre 2003 et a fonctionné en 2004 sur un mode expérimental. Il s'est rapidement structuré en 4 groupes de travail correspondant aux 4 orientations stratégiques de l'Agenda 21. Deux rapporteurs ont été désignés dans chacun des groupes, afin de faire le lien avec le Conseil général de l'Essonne.

En 2004, l'Observatoire a tenu 7 réunions plénières avec les élus et services départementaux. Ses groupes de travail se sont réunis une soixantaine de fois. L'Observatoire a établi son premier rapport d'appréciation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et l'a présenté en séance publique de l'Assemblée départementale en mars 2005.

En 2005, l'Observatoire a continué à travailler avec les pilotes et élus départementaux et a fait l'objet d'une évaluation croisée, afin d'en consolider le fonctionnement et de le doter de règles communes. Un diagnostic a été réalisé en début d'année par un prestataire extérieur avec les élus, les services départementaux et les membres de l'Observatoire. Après sa validation, quatre réunions de travail ont été conduites avec l'Observatoire pour en imaginer la nouvelle organisation. Celle-ci a été validée lors d'une réunion plénière de l'Observatoire en novembre 2005.

Une *Charte d'intentions partagées pour un développement durable et solidaire en Essonne* a été élaborée, qui précise les missions de l'Observatoire et formalise ses relations avec le Conseil général. Ainsi, l'Observatoire contribue de manière la plus constructive :

- à l'observation des conditions du développement durable et solidaire du territoire de l'Essonne ;
- au débat public organisé autour du développement durable et solidaire ;
- au suivi et à l'appréciation de la mise en œuvre et des résultats de l'Agenda 21 départemental, ainsi qu'à la formulation de propositions ;
- à l'information et la sensibilisation des habitants et acteurs locaux et départementaux aux enjeux du développement durable et solidaire.

L'Observatoire est ouvert à toute personne qui réside ou travaille en Essonne et souhaite en signer la charte d'intentions. Il reste structuré en 4 groupes de travail et se dotera d'un programme d'actions sur le territoire visant à diversifier ses modes d'animation. Notamment, l'Observatoire coorganise le concours Les Prix de l'Agenda 21 et la Semaine du développement durable et solidaire en Essonne. Enfin, un site Internet « collaboratif » sera mis en place en septembre 2006 pour renforcer les échanges d'information entre les membres de l'Observatoire, les services et les élus départementaux.

C'est donc un Observatoire renouvelé et conforté par une Charte d'intentions partagées qui viendra présenter son rapport d'appréciation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 pour l'année 2005 à notre Assemblée départementale.

2- L'édition 2006 de l'Agenda 21

L'édition 2006 se situera dans la continuité de l'édition 2005.

1/ La réalisation des 120 engagements sera poursuivie, à l'exception des engagements suivants proposés à l'abandon :

- Engagement n°80 : organiser une table ronde sur la formation professionnelle en Essonne ;
- Engagement n°93 : soutien aux contrats d'agriculture durable ;
- Engagement n°112 : étude pour un batobus.

Le détail de la réalisation des engagements pour l'édition 2006 figure en annexe à la délibération. Je vous propose d'adopter l'édition 2006 de l'Agenda 21 départemental.

2/ Le développement durable sera confirmé comme « fil conducteur des politiques publiques ».

Ainsi, notre assemblée a adopté en février dernier une grille de lecture d'un projet d'appui au développement durable et une charte du don. Elle examinera, notamment, les projets de délibérations relatifs à sa politique énergétique départementale, à sa nouvelle politique agricole et au nouveau plan départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions et pour l'emploi, à ses orientations « Essonne 2020 », au Schéma départemental des personnes handicapées 2006-2010, ainsi qu'au Schéma départemental de développement touristique.

3/ L'Observatoire participatif des engagements verra son rôle confirmé suite à l'évaluation de son fonctionnement en 2005.

4/ Notre Département renforcera ses outils et moyens pour développer une culture du développement durable et solidaire.

Notre département mettra en œuvre les prescriptions de son guide des bonnes pratiques, ainsi que les principes édictés dans ses délibérations des mois de novembre et décembre derniers pour une commande publique « durable et solidaire ». Il finalisera sa charte interne du développement durable en se dotant d'un référentiel « développement durable » pour l'ensemble de ses constructions départementales. Il établira un diagnostic de ses pratiques de concertation, afin de les consolider et de les élargir à l'ensemble des projets et politiques départementales. Enfin, il se dotera d'un outil d'évaluation externe pour mesurer son impact en termes de développement durable et solidaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil général

Michel Berson

CONSEIL GÉNÉRAL
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

SÉANCE DU 2 MAI 2006

AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL - BILAN DE L'ÉDITION 2005 ET APPROBATION DE L'ÉDITION
2006

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération 2002-02-0015 du 28 mars 2002 portant réflexion autour d'un Agenda 21 départemental et lancement de la démarche de concertation,

VU sa délibération 2003-02-0027 du 20 octobre 2003 relative à l'adoption d'un Agenda 21 départemental,

VU sa délibération 2005-03-0014 du 21 mars 2005 relative au bilan 2004 de l'Agenda 21 départemental et à l'approbation de l'édition 2005,

VU le rapport de Monsieur le Président,

Sa 3ème commission entendue,

Ses 1ère, 2ème, 4ème, 5ème et 6ème commissions consultées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE acte du bilan présenté pour l'édition 2005.

ADOpte l'édition 2006 de l'Agenda 21 départemental.

CONFIRME le développement durable et solidaire comme « fil conducteur » des politiques publiques du Conseil général.

DÉCIDE de renforcer la culture du développement durable et solidaire au sein du Département.

PREND acte de la nouvelle organisation de l'Observatoire participatif des engagements, et de sa charte d'intentions partagées pour un développement durable et solidaire en Essonne.

Le président du Conseil général

Le Président du Conseil Général certifie
exécutoire à compter du : **10 MAI 2006**
la présente délibération transmise à cette même
date au représentant de l'Etat dans le
Département (Article L 3131-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales).

Michel Berson

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2006-03-0005

Agenda 21 départemental

Agir ensemble pour une Essonne durable et solidaire

***Bilan de l'édition 2005
et programmation de l'édition 2006***

SOMMAIRE

<u>ORIENTATION N°1- DÉVELOPPER UNE CITOYENNETÉ GARANTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	3
<u>OBJECTIF 1 – RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ●</u>	3
<u>OBJECTIF 2 – DÉVELOPPER UNE CONSCIENCE ÉCO-CITOYENNE ●</u>	3
<u>OBJECTIF 3 – DEVENIR UN DÉPARTEMENT PILOTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ◎</u>	4
<u>ORIENTATION N°2- MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS UNE SOCIÉTÉ PLUS SÛRE ET SOLIDAIRE</u>	6
<u>OBJECTIF 4 – FAVORISER LA QUALITÉ, LA MIXITÉ ET LA DIVERSITÉ DE L’HABITAT ◎</u>	6
<u>OBJECTIF 5 – CRÉER DU LIEN SOCIAL ◎</u>	6
<u>OBJECTIF 6 – MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES ●</u>	7
<u>OBJECTIF 7 – FAVORISER LA VIE QUOTIDIENNE DES PERSONNES HANDICAPÉES ●</u>	8
<u>OBJECTIF 8 – AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT DES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES ◎</u>	9
<u>OBJECTIF 9 – RENFORCER LES SOLIDARITÉS ●</u>	9
<u>ORIENTATION N°3- PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ POUR ÊTRE DURABLE</u>	11
<u>OBJECTIF 10 – ECONOMISER L’ESPACE ET MAÎTRISER L’EXTENSION URBAINE ●</u>	11
<u>OBJECTIF 11 – DÉVELOPPER LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES MODES DE DÉPLACEMENT ●</u>	12
<u>OBJECTIF 12 – PARTAGER LA VOIRIE ◎</u>	13
<u>OBJECTIF 13 – ORIENTER L’ESSOR ÉCONOMIQUE SUR LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ◎</u>	13
<u>OBJECTIF 14– FAVORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET PROMOUVOIR LA DÉMARCHÉ HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ◎</u>	14
<u>OBJECTIF 15– PRIVILÉGIER UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L’ENVIRONNEMENT ●</u>	15
<u>ORIENTATION N°4- VALORISER NOTRE PATRIMOINE COMMUN POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES</u>	16
<u>OBJECTIF 16 – PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LE PATRIMOINE ●</u>	16
<u>OBJECTIF 17– RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES RIVIÈRES ◎</u>	16
<u>OBJECTIF 18 – PRÉVENIR LA PRODUCTION ET DÉVELOPPER LA VALORISATION DES DÉCHETS ●</u>	17
<u>OBJECTIF 19 – INNOVER POUR DES TRANSPORTS PROPRES ◎</u>	18
<u>OBJECTIF 20– AGIR CONTRE LES NUISANCES SONORES ET LES POLLUTIONS ◎</u>	19
<u>OBJECTIF 21– DISPOSER D’UNE INFORMATION FIABLE SUR LES RISQUES MAJEURS ●</u>	19

LEGENDE	● OBJECTIF ATTEINT	◎ OBJECTIF EN COURS DE REALISATION
----------------	---------------------------	---

Orientation n°1- Développer une citoyenneté garante du développement durable

Réalisation des engagements

- ▶▶ Réalisé avec des résultats concrets
- ▶ En cours de réalisation
- || Non réalisé

Objectif 1 – Renforcer la démocratie participative ●

Réalisation des engagements

- ▶▶ N° 1 « Observatoire participatif des engagements » et n° 6 « Observatoire de l'environnement »

L'Observatoire participatif des engagements (OPE) et l'Observatoire de l'environnement sont installés et fonctionnent de manière satisfaisante.

- ▶ N° 3 et n° 4 « participation et concertation dans les politiques et projets départementaux »

La concertation et la participation aux politiques et projets départementaux ont progressé dans de nombreux projets et outils du Département : Etats-Généraux et Atelier citoyen Essonne 2020, Assises d'Orly, concertation pour l'élaboration des schémas sociaux, mise en place de l'OPE et de l'Observatoire de l'environnement La démarche doit désormais être évaluée et élargie progressivement à toutes les politiques et projets départementaux.

- || N° 2 « Conseil départemental de la vie associative » et n° 5 « forum jeunesse »

Le travail engagé en 2004 n'a pas abouti en 2005. Les deux engagements seront relancés en 2006.

Evaluation de l'objectif

Cet objectif a vu de **réelles avancées** au sein du Département, à travers un processus initié dès 2001 et renforcé avec la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental :

- **formation et sensibilisation** des acteurs : séminaire des cadres (2003 et 2004), séminaire DG (2005), insertion d'un volet « participation » dans le guide des bonnes pratiques ;
- mise en place de **nouveaux outils et processus** participatifs touchant des politiques départementales variées : Observatoire participatif des engagements, Observatoire de l'environnement, projet « Essonne 2020 » et Assises d'Orly, concertation sur les schémas sociaux.

Programmation 2006

En 2006, un diagnostic global des pratiques du Conseil général en matière de démocratie participative sera réalisé, afin de consolider les expérimentations et de les élargir à l'ensemble des politiques et projets départementaux.

Objectif 2 – Développer une conscience éco-citoyenne ●

Réalisation des engagements

- ▶▶ N° 8 « concours agenda 21 », n° 9 « rubrique DD dans le magazine du Conseil général », n° 10 « site Internet DD », n° 11 « maison de l'environnement » et n° 12 « soutien aux projets DD des collègues »

La première édition du concours agenda 21 a été lancée. La rubrique dans le magazine du Conseil général a été remplacée par une intégration des thématiques du développement durable dans l'ensemble des articles. La rubrique « développement durable » (DD) du site Internet est actualisée toutes les semaines et reçoit le plus grand nombre de visiteurs. Le programme de travaux de la maison de l'environnement a été voté ; elle ouvre d'ores et déjà ses portes pour un certain nombre de manifestations. Le Département a mis en place un dispositif de soutien aux projets de développement durable dans les collèges.

► N° 7- « Ecobus »

Le Département a étudié plusieurs scénarii de création d'un écobus et doit désormais valider la solution technique.

Evaluation de l'objectif

Le Département diffuse désormais **largement la thématique du développement durable et solidaire** dans ses outils de communication : articles mensuels dans le magazine du Conseil général (depuis 2003), petit guide du collégien (mars 2004), rubrique sur le site Internet (depuis 2004), journal de l'Agenda 21 (juin 2004).

Il met également en place des **opérations de sensibilisation et des événements visant à développer la conscience éco-citoyenne** : concours agenda 21 (1^{ère} édition en 2005-2006 en direction des entreprises, associations et collectivités), opération « Essonne verte, Essonne propre », semaine du développement durable en Essonne, opérations « villages sans gaspillage », campagne de communication « No déchet », etc.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment la publication de la deuxième édition du journal de l'Agenda 21 (prévue pour mars).

Objectif 3 – Devenir un Département pilote du développement durable ☉

Réalisation des engagements

►► N° 14 « flotte de véhicules propres », n° 17 « guide bonnes pratiques », n° 19 « charte éthique », n° 21 « bois éco-certifié », n° 22 « réseaux du DD », n° 23 « charte de coopération durable » et n° 24 « soutien aux agendas 21 essonniens »

Les véhicules sont désormais systématiquement renouvelés en GPL. Le guide des bonnes pratiques a été diffusé à l'ensemble des agents et ses actions sont mises en œuvre par les services. Il est demandé au département de l'Essonne par de nombreuses collectivités françaises. Le Département s'est engagé bien au-delà des engagements sur la charte éthique et les bois éco-certifiés par une politique globale en faveur de la commande publique « durable et solidaire ». Il a participé à la rédaction de la charte de coopération décentralisée en faveur du développement durable dans un groupe de travail sous l'égide de la Commission européenne, et la met désormais en œuvre. Il soutient financièrement les agendas 21 des collectivités essonniennes et est associé à leur élaboration (CAPS¹, CAVO², Viry-Chatillon, Juvisy-sur-Orge, Massy et Evry).

► N° 13 « charte interne DD », n° 15 « grille d'évaluation DD », n° 16 « référentiel DD pour les constructions » et n° 20 « diagnostics énergétiques »

La grille d'évaluation du développement durable et solidaire et le référentiel de construction durable se sont révélés plus difficiles que prévus à définir (problèmes méthodologiques). La charte interne ne comprend donc à ce jour que le guide des bonnes pratiques.

¹ Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay

² Communauté d'agglomération du Val d'Orge

II N° 18 « ambassadeurs du développement durable »

Le réseau n'a pas pu être constitué en 2005. Il sera relancé en 2006.

Evaluation de l'objectif

Cet objectif a connu de **réelles avancées** depuis 2003. Le Département a engagé une réflexion globale sur ses pratiques au regard du développement durable et engagé un certain nombre **d'actions concrètes** : publication du « guide des bonnes pratiques », réalisation de diagnostics énergétiques dans ses bâtiments, renouvellement progressif de sa flotte de véhicules en GPL, insertion de clauses sociales, environnementales, éthiques et équitables dans ses marchés, mise en place de la démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) dans ses constructions, etc.

Le Département soutient également cette démarche sur le territoire essonnien en apportant son **soutien technique et financier** aux collectivités essonniennes engagées dans une démarche d'agenda 21.

Enfin, le Conseil général agit dans les **réseaux nationaux** du développement durable, en tant que membre du conseil d'administration du Comité 21, adhérent aux associations 4D et HQE, et participant aux groupes de réflexion de l'ARENE et de l'ADEME.

Programmation 2006

En 2006, le travail engagé sera consolidé. Il doit permettre au Département d'être exemplaire en matière de pratiques durables et solidaires et de réaliser des économies sur un certain nombre de postes (énergie, eau, commande publique, constructions). La charte du développement durable sera finalisée avec la mise en place du référentiel de développement durable dans les constructions.

Orientation n°2- Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

Réalisation des engagements

- ▶▶ Réalisé avec des résultats concrets
- ▶ En cours de réalisation
- || Non réalisé

Objectif 4 – Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l’habitat

Réalisation des engagements

- ▶▶ N° 25 « diagnostic de l’habitat » et n° 26 « soutien à la construction et à la réhabilitation »

Le diagnostic de l’habitat a été réalisé et devrait permettre au Département de définir ses orientations stratégiques en 2006. De nouvelles modalités de financement ont complété le dispositif de soutien à la construction et la réhabilitation des logements (hausse des financements, révision de la politique départementale en faveur du parc privé, bonification des subventions aux logements HQE).

- ▶ N° 27 « outil foncier départemental »

Suite à la décision du Conseil régional de créer un Etablissement Public Foncier Régional (EPFR), le Département a suspendu la création de son outil foncier départemental.

- || N° 28 « charte de qualité »

Le travail engagé avec les bailleurs sociaux sur la charte de qualité de l’architecture et de l’aménagement des espaces extérieurs n’a pas abouti. Ce travail sera relancé en 2006 avec les partenaires de la Maison de l’Habitat créée en décembre 2005.

Evaluation de l’objectif

Après un démarrage assez lent, le Conseil général dispose désormais d’un état des lieux complet des besoins en logements en Essonne lui permettant d’affiner sa stratégie en matière de politique de l’habitat. Cette définition devra tenir compte du nouveau paysage institutionnel lié à la décentralisation de la compétence logement aux EPCI³ et des contraintes budgétaires du Département.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment la définition de la stratégie départementale en matière d’habitat, la mise en place de l’outil foncier et la relance de la démarche qualité.

Objectif 5 – Créer du lien social

Réalisation des engagements

- ▶▶ N° 30 « lieux de rencontres à Chamarande », n° 33 « cofinancer les maisons de quartier », n° 34 « diffusion culturelle Sud du département »

³ Etablissements publics de coopération intercommunale

Deux salles ont été aménagées dans le domaine départemental de Chamarande pour y accueillir des associations. Le cofinancement des maisons de quartier a été étendu aux centres sociaux avec une réflexion particulière pour l'implantation de centres sociaux en milieu rural. La diffusion culturelle en Sud Essonne s'est concrétisée par la mise en place d'un cinéma itinérant (50 projections en 2005 dans une quinzaine de petites communes) et d'une tournée de spectacles vivants.

► N° 29 « projets intergénérationnels »

Le Département a intégré le développement des projets intergénérationnels dans ses conventions pluriannuelles avec les centres sociaux essonniers et avec les clubs de loisirs de troisième âge.

II N° 31 « aide renforcée aux associations d'éducation populaire », n°32 « création d'un centre de ressources » et n° 35 « école ouverte »

L'aide aux associations d'éducation populaire s'est poursuivie sans impulsion particulière. Lié à l'installation du Conseil départemental de la vie associative, le centre de ressources n'a pas été mis en place, au-delà du programme de formations du Département à destination des associations. Ces engagements seront relancés en 2006.

Suite aux réunions menées avec l'inspection académique sur le dispositif « école ouverte », le Département n'a pas jugé nécessaire de soutenir spécifiquement ce dispositif. Il mènera en 2006 une réflexion « temporelle » sur l'ouverture des collèges en dehors des périodes scolaires.

Evaluation de l'objectif

Peu d'engagements de cet objectif ont abouti, excepté dans le domaine de l'action culturelle. Cependant, au-delà de ces engagements, le Département poursuit l'objectif de « création du lien social » par l'ensemble de ses politiques culturelle, sportive, associative et sa politique de la ville. Les engagements de l'Agenda 21 seront relancés en 2006.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment la mise en place du centre de ressources de la vie associative, le soutien aux centres sociaux, l'ouverture au public du domaine départemental de Chamarande et le renforcement du dispositif de diffusion culturelle dans le Sud du Département.

L'engagement 33 sera renommé pour l'élargir aux centres sociaux : « cofinancer les centres sociaux en milieu urbain et rural sur l'ensemble du département ».

Objectif 6 – Mieux répondre aux besoins des personnes âgées ●

Réalisation des engagements

►► N° 36 « droit à l'APA », n° 37 « lutte contre la maltraitance » et n° 39 « aide à la personne »

En matière d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le Conseil général continue à compenser la baisse de la part gouvernementale de sorte que 9 000 personnes âgées en bénéficient chaque année. Il a poursuivi ses actions de sensibilisation des personnels traitants contre la maltraitance des personnes âgées. Enfin, il poursuit son objectif d'amélioration de la qualité des services d'aide à la personne en finançant le développement de plates-formes spécifiques.

► N° 38 « structures d'accueil – Alzheimer »

Une première unité d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer a été ouverte au public en 2004 (10 places). Le rythme d'ouverture de ces structures est assez lent, compte tenu du délai de deux à trois ans nécessaire à l'autorisation de l'ouverture de l'unité d'accueil et son installation effective.

Evaluation de l'objectif

Cet objectif est assez largement réalisé avec la maîtrise par le Département des dispositifs d'allocation pour les personnes âgées, le soutien à la création de places d'accueil et le travail d'amélioration des services aux personnes âgées (sensibilisation et formation du personnel, mise en place de plates-formes de services). Cependant, le rythme de mise en place des nouvelles structures s'avère trop lent pour répondre aux besoins croissants de la population essonnienne, tandis que son financement s'avère toujours plus conséquent.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment la poursuite du dispositif APA (augmentation de 750 bénéficiaires par an jusqu'en 2008), la mise en place d'une campagne d'information contre la maltraitance des personnes âgées, l'adoption d'une délibération sur les structures d'accueil pour les malades d'Alzheimer, la signature de conventions avec les 9 plates-formes de services d'aide à la personne qui regrouperont l'ensemble des structures d'aide à domicile en Essonne. Une délibération de financement sera adoptée en 2006.

Objectif 7 – Favoriser la vie quotidienne des personnes handicapées ●

Réalisation des engagements

▶▶ N° 40 « soutien à domicile », n° 41 « accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées », n° 42 et n° 46 « maison départementale du handicap », n° 44 « aide technique au montage des projets » et n° 45 « structure d'accueil handicapé »

Pour développer le soutien à domicile des personnes handicapées, le Conseil général et l'Etat ont cofinancé 50 postes d'auxiliaires de vie entre 2000 et 2005. Le Département a fortement développé son dispositif de subvention aux collectivités territoriales pour l'aménagement et la mise en accessibilité de leurs espaces et bâtiments (taux de 80%). La maison départementale du handicap a été créée au 1^{er} janvier 2006. Le Conseil général a enfin renforcé sa mission de conseil pour le montage des projets de structures d'accueil pour les personnes handicapées et édité une plaquette d'information. Plus de 410 places ont été créées dans les structures d'accueil pour les adultes handicapés entre 2000 et 2005.

▶ N° 43 « accessibilité des bâtiments départementaux »,

Le Département a lancé une consultation pour la réalisation d'un diagnostic de mise en accessibilité de son patrimoine bâti.

Evaluation de l'objectif

Comme le précédent, cet objectif fait l'objet d'une réelle mise en œuvre au travers d'orientations prioritaires pour le Département (notamment la hausse du nombre de places d'accueil et l'amélioration de l'information et de la qualité des services d'aide aux personnes handicapées). En revanche, la mise en accessibilité du patrimoine essonnien est particulièrement long à mettre en place et risque d'avoir un impact réel dans un terme relativement éloigné.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment la reconduction du dispositif de cofinancement des auxiliaires de vie et la création d'une prestation de compensation du handicap, la mise en place d'une mission projets pour améliorer l'aide technique au montage des projets de structures d'accueil pour personnes handicapées, et le bilan du schéma départemental des personnes handicapées 2005-2010 et l'adoption du schéma 2006-2011.

Objectif 8 – Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques ☉

Réalisation des engagements

▶▶ N° 48 « renouvellement de la flotte départementale », n° 49 « soutien aux projets de mise en accessibilité », et n° 50 « accessibilité aux personnes à mobilité réduite »

Depuis 2003, les nouveaux véhicules de la flotte de bus départementale acquis sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (14 véhicules nouveaux en 2005). La mise en accessibilité des arrêts de bus se poursuit : 99 études et 34 réalisations d'aménagements en 2005. Un guide d'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite a été réalisé avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) pour aider les communes essonniennes à réaliser leur diagnostic.

|| N° 47 et n° 51 « centrale de réservation et service de transport à la demande »

Suite aux hésitations du STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) sur la mise en place d'une centrale régionale de transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite, le Département envisage de se doter de sa propre centrale de réservation. S'il obtient l'accord du STIF sur ce projet, il lancera la mise en œuvre de la centrale en 2006 avec l'embauche d'un chargé de mission.

Evaluation de l'objectif

Cet objectif connaît des avancées concrètes et mesurables, mais également un rythme de réalisation relativement lent compte tenu de la complexité des projets, du fait du grand nombre d'acteurs concernés au-delà du seul Conseil général de l'Essonne.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment le renouvellement des 5 derniers véhicules de la flotte de bus départementale, l'étude de 130 points d'arrêt de bus et l'aménagement de 57 points d'arrêts, l'envoi aux communes de l'Essonne du guide d'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite, le lancement de la centrale de réservation et de service de transports à la demande avec l'embauche d'une personne dédiée à ce projet.

Objectif 9 – Renforcer les solidarités ●

Réalisation des engagements

▶▶ N° 52 « insertion et lutte contre les exclusions », n° 53 « plates formes de service public », n° 54a) « modes d'accueil pour la petite enfance » et n° 54b) « charte du travail social »

Le Conseil général élabore son futur Plan départemental d'insertion, de lutte contre les exclusions, et de l'emploi (PDILEE) 2005-2008 en concertation avec les acteurs essonniers. 7 plates formes de service public sont en projet. Le Département continue de développer et diversifier les modes d'accueil pour la petite enfance en finançant la création de places d'accueil supplémentaires (+ 200 places en accueil collectif régulier en 2005) et de postes d'assistantes maternelles. Le Conseil général met en place sa charte du travail social dans l'ensemble de ses Maisons des solidarités (MDS), afin d'en améliorer l'accueil et l'accompagnement.

|| N° 55 « rendre les Maisons départementales des solidarités et les centres de protection maternelle infantile accessibles »

Cet engagement a pris du retard, mais sera poursuivi en 2006.

Evaluation de l'objectif

Le prochain PDILEE, élaboré avec les acteurs sociaux devra permettre de définir les orientations en matière d'insertion, de lutte contre les exclusions, et d'emploi. Un travail particulier a été réalisé sur l'accompagnement et l'accueil des personnes en MDS, et des enfants de moins de 3 ans.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment l'adoption du nouveau PDILEE, l'étude pour le financement de 81 projets de création et d'extension de structures d'accueil pour les enfants de moins de trois ans, et l'augmentation du nombre de sessions de formation pour les assistantes maternelles, l'adoption d'une délibération sur les crèches d'entreprises, et enfin la poursuite de la réorganisation de l'accueil et de l'accompagnement dans les Maisons départementales des solidarités, dans le cadre de la mise en place de la charte de travail social.

Orientation n°3- Promouvoir un développement raisonné pour être durable

Réalisation des engagements

- ▶▶ Réalisé avec des résultats concrets
- ▶ En cours de réalisation
- || Non réalisé

Objectif 10 – Economiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine ●

Réalisation des engagements

▶▶ N° 56 « Etats généraux pour la révision du SDRIF » lié au n° 60 « Livre blanc de l'aménagement du territoire » et n° 59 « soutien aux outils techniques pour un développement durable »

Dans le cadre du processus de révision du SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France), le Département a engagé une vaste réflexion prospective, en concertation avec les acteurs essonniers, visant à construire une stratégie de développement pour un avenir durable, maîtrisé et solidaire du territoire. Ce projet « Essonne 2020 » a été lancé lors de premières assises en mars 2005, et s'est poursuivi au travers de 5 ateliers thématiques avec les acteurs sociaux et économiques et d'un « Atelier citoyen » avec un groupe de trente Essonniers. Le Département poursuit également son soutien et sa réflexion sur la maîtrise du territoire avec le CAUE et l'agence d'urbanisme.

▶ N° 57 « contenir le développement des plates-formes logistiques » et n° 58 « projets de territoire en concertation »

Le Département a réalisé une étude sur l'activité logistique en Essonne et ses impacts socio-économiques et environnementaux. Il continue à soutenir les projets de territoire dans le cadre de démarches de concertation : ce fut le cas en 2005 pour le Pays de la Juine.

Evaluation de l'objectif

Dans le cadre de sa démarche Essonne 2020, le Département a engagé une réflexion approfondie visant à renforcer et maîtriser les fonctions métropolitaines de l'Essonne pour les mettre au service d'un développement durable et solidaire, en affirmant une ambition régionale pour l'Essonne. Trois principes majeurs sont proposés :

- faire le pari de l'intelligence collective ;
- redevenir attractif pour les classes moyennes, vecteurs de cohésion sociale ;
- affirmer le cadre de vie comme une valeur et une ressource.

Le Département mène ainsi une réflexion qui va au-delà de l'ambition initiale de cet objectif, visant à l'économie d'espace et à la maîtrise de l'extension urbaine, même si les effets de cette réflexion pourront être mesurés à long terme.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment la poursuite de l'élaboration du projet stratégique Essonne 2020 et l'intégration de la réflexion sur les plates-formes logistiques dans ce projet Essonne 2020, dans les préconisations pour le SDRIF, ainsi que dans les avis du Département sur les plans locaux d'urbanisme.

Objectif 11 – Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement ●

Réalisation des engagements

▶▶ N° 61 « amélioration du service des lignes départementales », n° 62 « nouvelles lignes de bus, et extension des lignes », n° 64 « conseil départemental des déplacements » et n° 68 « ouverture d'une 9^{ème} ligne de bus »

Suite à un diagnostic sur le service des lignes de bus départementales, le Conseil général a renforcé le nombre de passages de bus le week-end et en heure creuse. Après la mise en service de la ligne 9 Val d'Yerres – Evry fin 2003, le Département va lancer la 10^{ème} ligne entre Massy et Orly, et a engagé une étude de faisabilité sur les lignes vers Créteil et Orly. Le Conseil départemental et participatif des déplacements s'est tenu pour la première fois au mois de juin 2005.

▶ N° 63 « schéma départemental des déplacements », n° 65 « service aux voyageurs, lignes RER C et D », n° 67 « information en temps réel des voyageurs », n° 69 « création d'un bureau des temps » et n° 70 « mise en cohérence des plan locaux de déplacement »

Une étude de définition du schéma départemental des déplacements vient d'être lancée. Un protocole d'accord entre la SNCF et RFF (Réseau ferré de France) a été signé en juin 2005, afin d'améliorer la régularité de la ligne D du RER et sa phase opérationnelle a été lancée à la fin de l'année. La mise en place de l'information en temps réel des voyageurs a été retardée suite à des problèmes techniques, mais devrait aboutir en 2006. Le Département a engagé une réflexion sur la dimension temporelle de ses actions et devrait la consolider en 2006. Un seul plan local de déplacement étant approuvé à ce jour, le Conseil général n'a pas encore eu à en assurer la mise en cohérence.

II N° 66 « Tangentielle ferrée sud »

Le blocage de ce dossier par l'Etat avant son passage à la Région Ile-de-France a retardé la mise en œuvre de ce projet, malgré la mobilisation constante du Département. Les intentions de la Région Ile-de-France restent à clarifier. Le Département continuera de se mobiliser.

Evaluation de l'objectif

Le Département s'est engagé résolument dans l'objectif d'amélioration des modes de déplacement, et notamment de son réseau de lignes départementales. Cependant, cet objectif nécessite un travail en partenariat avec de nombreux acteurs (SNCF, RFF, Conseil régional d'Île-de-France, collectivités essonniennes, entreprises de transport) qui implique des délais importants de réalisation, tandis que les incertitudes sur les modalités de mise en œuvre de la décentralisation du STIF en 2005 et sur ses futures orientations ont fortement ralenti les dossiers cogérés dans ce cadre. De même, l'objectif de diversification des modes de déplacements n'est pour l'instant pas mis en œuvre, mais sera un axe fort du futur schéma des déplacements.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment l'ouverture d'une 10^{ème} ligne départementale, la mise en place d'une information en temps réel, la poursuite de l'amélioration du service sur le réseau de bus départemental et sur les lignes de RER B et C, et la mobilisation pour la Tangentielle ferrée Sud.

2 engagements seront renommés :

- N° 65 « Restaurer puis pérenniser la fiabilité des RER C et D »
- N° 69 « Intégrer la dimension temporelle dans les politiques départementales »

Objectif 12 – Partager la voirie

Réalisation des engagements

- ▶▶ N° 71 « schéma des liaisons douces »

Le Schéma directeur départemental des circulations douces a été voté en 2003. Les aménagements et créations de tronçons d'itinéraires, ainsi que les études de maîtrise d'œuvre sont en cours de réalisation.

- ▶ N° 72 « entretien écologique des abords de la voirie départementale », n° 73 « voie réservée aux bus sur les 2X2 voies », n° 74 « schéma d'aménagement des sites propres » et n° 75 « multimodalité des transports » lié au n° 76 « implantation des vélos dans les gares »

Le Département réalise le recensement et l'inventaire préalables à l'élaboration du schéma et de la charte de l'aménagement des dépendances vertes qui doit être adopté au 1^{er} semestre 2006. Pour élaborer son schéma départemental des sites propres, le Conseil général a engagé une étude « points durs » visant à identifier les besoins de mise en place de sites propres sur le réseau départemental. Le Département a lancé une étude pour la mise en place d'une station de vélos à la gare d'Evry - Courcouronnes. Le Département soutient activement les projets visant à améliorer la multimodalité dans les transports : passerelle entre les deux gares à Massy, déploiement de systèmes d'information dynamique dans les lignes de bus départementales, création d'une gare autoroutière sur l'A10. Il doit désormais lancer un diagnostic plus global sur cette question en Essonne.

Evaluation de l'objectif

Le partage de la voirie est un objectif ambitieux sur lequel le Département a une prise indirecte. Cet objectif sera vraisemblablement long à mettre en place.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment l'adoption d'un Schéma et d'une charte des dépendances vertes, l'aménagement de nouvelles circulations douces et l'élaboration du Schéma d'aménagement des sites propres.

L'engagement 72 sera renommé : « Schéma et charte des dépendances vertes »

Les engagements 73 et 74 seront fusionnés.

Objectif 13 – Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable

Réalisation des engagements

- ▶▶ N° 77 « école de la deuxième chance », n° 78 « développer les initiatives en faveur du commerce équitable », n° 79 « insertion professionnelle » et n° 83 « essor du tourisme vert »

L'école de la 2^{ème} chance a été ouverte dès 2004 et a accueilli en 2 ans plus de 150 stagiaires. 64% des personnes sorties de cette école ont trouvé une formation qualifiante ou un CDD. Le Département s'est engagé par délibération dans une démarche d'achat équitable. Il poursuit son soutien aux « structures d'insertion par l'activité économique » (SIAE) et s'est engagé à insérer des clauses sociales dans les marchés de travaux qui le permettent, afin d'embaucher des personnes en situation d'insertion. Un nouveau schéma de tourisme vient d'être élaboré et sera adopté par l'Assemblée départementale en 2006. Son axe majeur concerne la filière « tourisme vert », qui fera l'objet d'un cofinancement de la Région et du Département.

- ▶ N° 81 « favoriser la reprise d'activité de très petites entreprises »

Le Département continue d'intégrer dans ces différentes conventions la transmission et la reprise d'activité des très petites entreprises.

II N° 80 « table ronde sur la formation professionnelle », n° 82 et n° 86 « pôle de recherche de technologie » et « favoriser les filières industrielle éco-environnementale », n° 84 « aide à l'artisanat en zone urbaine et rurale » et n° 85 « ancrage sur le territoire des PME et PMI »

Ces engagements n'ont pas été mis en œuvre. Ils seront relancés en 2006 dans le cadre des démarches du Département et de sa réflexion sur la mise en place des pôles de compétitivité. La table ronde pour la formation professionnelle sera abandonnée.

Evaluation de l'objectif

Cet objectif a commencé à être mis en œuvre, notamment dans sa dimension culturelle et dans sa dimension d'insertion par l'activité économique. Cependant, les engagements strictement économiques n'ont pas été réellement engagés.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment l'adoption du nouveau Schéma touristique de l'Essonne, et la reprise des engagements économiques.

L'engagement 80 sera abandonné.

Objectif 14 – Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale ●
--

Réalisation des engagements

▶▶ N° 89 « bonification communes HQE »

Le Département bonifie dans ses contrats départementaux triennaux, les subventions aux collectivités essonniennes qui construisent en HQE.

▶ N° 87 « plan énergies renouvelables », n° 88 « démarche HQE pour les constructions départementales », n° 90 « biocarburants en Essonne » et n° 91 « HQE dans les entreprises et zones économiques »

Le Département a embauché un chargé de mission « Energies », afin de définir sa stratégie départementale en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables. Il construit désormais ses collèges selon la démarche HQE (Haute qualité environnementale) et étend cette démarche à ses bâtiments départementaux. Il favorise également la mise en place des démarches HQE par les entreprises essonniennes dans le cadre de ses conventions avec les partenaires économiques. Enfin, le Conseil général a intégré la réflexion sur les biocarburants dans le cadre de ses réflexions sur l'élaboration de sa nouvelle politique agricole.

Evaluation de l'objectif

La mise en œuvre de cet objectif a démarré lentement compte tenu des compétences nouvelles à acquérir pour l'ensemble des acteurs de la filière dans ce domaine. Notamment la généralisation de la démarche HQE implique la mise à niveau de l'ensemble de la filière de construction : maîtres d'ouvrage (Conseil général, collectivités essonniennes, entreprises), architectes, entreprises de bâtiments.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment l'adoption de la politique énergétique départementale et l'élaboration d'un référentiel de « développement durable » pour les constructions de bâtiments départementaux.

Objectif 15 – Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement ●

Réalisation des engagements

▶▶ N° 92 « maintien d'une agriculture périurbaine », n° 96 « label de qualité, produits labellisés et vente de produits locaux » et n° 95 « développement de l'agriculture biologique »

Le Département s'est engagé en 2005 dans une refonte de sa politique de soutien à l'agriculture en concertation avec les acteurs essonniens. Le maintien de l'agriculture périurbaine en est un des axes prioritaires, ainsi que la promotion de produits locaux de qualité et de circuits courts de commercialisation. Le Département a commencé à favoriser le développement de l'agriculture biologique essonnienne en introduisant du pain bio dans les cantines scolaires.

|| N° 93 « soutien des contrats d'agriculture durable » et n° 94 « mesures agro-environnementales »

Le soutien aux contrats d'agriculture durable n'a pas été retenu dans le cadre de la réflexion sur la nouvelle politique agricole. Les mesures agro-environnementales n'ont pas fait l'objet d'actions concrètes en 2005, mais seront relancées en 2006.

Evaluation de l'objectif

Le Département s'est engagé en 2005 dans une refonte de sa politique de soutien à l'agriculture en concertation avec les acteurs essonniens. Sa future politique agricole aura pour objectif la promotion d'une agriculture de qualité et soucieuse de l'environnement, ainsi que le maintien de l'agriculture périurbaine.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec l'adoption par l'Assemblée départementale de la nouvelle politique agricole départementale.

L'engagement 93 sera abandonné.

Orientation n°4- Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

Réalisation des engagements

- ▶▶ Réalisé avec des résultats concrets
- ▶ En cours de réalisation
- || Non réalisé

Objectif 16 – Préserver les espaces naturels et le patrimoine ●

Réalisation des engagements

- ▶▶ N° 97 « élargir la politique départementale d'acquisition et de valorisation des espaces naturels sensibles » et n° 98 « Assises nationales biennales des espaces naturels sensibles »

Le Département a adopté le 23 mai 2005 sa nouvelle stratégie 2005-2009 de préservation et mise en valeur des espaces naturels et paysagers, qui renforce notamment la valorisation de ces espaces en zone urbaine. Après celle de 2004, la biennale des espaces naturels sensibles (ENS) est programmée pour octobre 2006.

- ▶ N° 99 « schéma départemental des paysages remarquables naturels ou bâtis » et n° 100 « soutenir la création et la valorisation des espaces paysagers, des parcs urbains et des jardins familiaux »

Un prestataire a été choisi en juin 2005 pour réaliser le schéma des paysages. Les résultats s'étant révélés non conformes, le marché a été résilié. Une nouvelle consultation sera lancée au premier trimestre 2006. Le dispositif d'aide à la création et la valorisation d'espaces verts, malgré une augmentation des dossiers aidés, n'a pas rencontré l'écho souhaité pour les volets « aménagement d'espaces verts de proximité » et « contrat d'environnement à vocation sociale ou éco-citoyenne ».

Evaluation de l'objectif

Le Département conduit une politique ambitieuse en matière d'espaces naturels sensibles et commence à élargir sa réflexion à l'ensemble des espaces naturels.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment la mise en œuvre des orientations de la nouvelle politique de préservation des espaces naturels et paysagers, l'élaboration du schéma des paysages remarquables naturels ou bâtis, et l'évaluation du dispositif de création et de valorisation des espaces verts et urbains et des jardins familiaux.

Objectif 17– Reconquérir la qualité des rivières ☉

Réalisation des engagements :

- ▶▶ N° 101 « Définition d'une politique globale de l'eau à l'échelle des bassins versants »

La mise en œuvre de cet engagement a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée départementale le 20 octobre 2003. Dans ce cadre, des subventions départementales sont octroyées, afin de favoriser la gestion alternative des eaux de pluie, la mise aux normes des équipements privés et la sensibilisation des Essonnais aux problématiques de l'eau.

► N° 102 « rendre accessible les berges de Seine et de rivières » et 103 « mise en place d'un dispositif d'observation de la ressource en eau potable ».

L'agence d'urbanisme et de développement Essonne/Seine/Orge (AUDES) a été missionnée pour relancer le schéma d'aménagement des berges de Seine dont un premier projet avait été réalisé en 2001. Dix-huit opérations de liaisons vertes présentées par le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges ont été retenues au titre d'un cofinancement Conseil général de l'Essonne / Conseil régional d'Île-de-France. Le Département a rencontré les acteurs de l'eau potable pour définir les objectifs du schéma de préservation de la ressource en eau potable. La diversité des acteurs et la complexité de la question ont rendu nécessaire une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le prestataire pour la maîtrise d'œuvre est désormais choisi.

Evaluation de l'objectif

La mise en œuvre de cet objectif nécessite la mobilisation des acteurs du territoire (collectivités territoriales, acteurs de l'eau, services de l'Etat), ce qui explique des délais longs de réalisation. Cependant, l'objectif est bien engagé.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment le pilotage par l'AUDES de la mobilisation des acteurs et de la réflexion sur le schéma d'aménagement des berges de Seine, le financement des premiers projets de liaisons vertes du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges et le démarrage de l'étude relative au schéma de la ressource en eau potable avec la réalisation de la phase de diagnostic sur l'état de la ressource.

Objectif 18 – Prévenir la production et développer la valorisation des déchets

Réalisation des engagements

►► N° 104 « Politique départementale globale de réduction et de valorisation des déchets » et n° 107 « Publication de conseils fûtés »

Le Département poursuit la mise en œuvre des orientations du plan départemental d'élimination des déchets au travers du programme d'actions de la délibération du 20 octobre 2003. Il élabore et diffuse des conseils sur la prévention et la production de déchets dans ses outils de communication internes et externes, et organise des manifestations « village sans gaspillage ».

► N° 105 « Réflexion sur l'incinération des déchets et les modes de valorisation complémentaires »

Le Département travaille à la mise en place d'un réseau des syndicats de traitement des déchets, afin d'améliorer l'efficacité de la filière d'incinération. Il réfléchit également aux modes de valorisation complémentaires dans le cadre de sa campagne de prévention des déchets 2006-2008 et va notamment lancer une étude sur les déchets verts.

|| N° 106 « Créer une recyclerie/ressourcerie »

Le Département souhaitait financer un projet local de recyclerie-ressourcerie, mais aucun projet n'a émergé.

Evaluation de l'objectif

A partir des orientations du plan départemental d'élimination des déchets, le Département poursuit son objectif de prévention de la production des déchets par une campagne de communication 2006-2008 à destination de la population et des acteurs économiques. L'objectif est de stabiliser la production totale de déchets dans le département, malgré l'augmentation de la population essonnoise.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment le lancement d'une campagne de sensibilisation massive à destination des Essonnais et des acteurs économiques, visant à prévenir la production des déchets (prévue sur 3 ans).

Objectif 19 – Innover pour des transports propres

Réalisation des engagements

▶▶ N° 108 « Bus propres sur le réseau de transport en commun du département » et n° 109 « Acquisition de véhicules propres par les collèges publics », n° 110 « Bus électriques dans les zones urbaines denses » et n° 111 « Bourse d'échange pour le covoiturage »

Le Département renouvelle de façon systématique la flotte de bus du réseau départemental par des bus équipés de filtres à particule (14 renouvellements en 2005) ou au GNV (9 renouvellements en 2005). Pour les véhicules des collèges, le Conseil général a d'abord bonifié l'achat de véhicules propres en 2004. A partir de 2005, le Département n'a subventionné que les véhicules propres. Ainsi, 21 véhicules sur 22 étaient propres en 2004 et 12 véhicules sur 12 en 2005. Le Département a mis en place un dispositif de cofinancement pour les bus électriques des collectivités. Une première bourse de covoiturage à destination des agents du Conseil général a été mise en place et compte à ce jour 50 inscrits.

▶ N° 113 « Contribuer aux plans de déplacement des entreprises »

Le Département a commencé à élaborer son propre plan de déplacements avant de s'adresser aux entreprises de l'Essonne.

|| N° 112 « Batobus sur la Seine en partenariat avec les départements »

L'étude du batobus n'a pas été engagée.

Evaluation de l'objectif

Le Département a mis en œuvre assez rapidement les engagements relevant de sa seule compétence (flotte départementale de bus et véhicules de collèges propres), mais rencontre davantage de difficultés à mobiliser ses partenaires dans l'atteinte de cet objectif.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi.

L'engagement 112 sur le Batobus sera abandonné.

Objectif 20 – Agir contre les nuisances sonores et les pollutions ☉

Réalisation des engagements

▶▶ N° 114 « Vigilance et mobilisation pour le maintien du couvre feu à Orly », n° 115 « Assises d'Orly » et n° 116 « contribution au réseau Bruitparif »

Le Conseil général de l'Essonne a organisé avec celui du Val-de-Marne des premières assises visant à construire un projet de développement partagé du pôle d'activités d'Orly, s'inscrivant dans le respect du couvre-feu et du nombre de mouvements autorisé par décret. Il est membre fondateur de l'association régionale Bruitparif et y a adhéré en 2005. Les orientations de cet organisme et son programme d'actions pour l'année 2006 ont été définis.

▶ N° 117 « élaboration d'une cartographie/actions du bruit »

Le Département a rédigé son cahier des charges pour l'élaboration de la cartographie sonore de l'Essonne.

Evaluation de l'objectif

Le bruit est une des sources de nuisance majeure identifiées par les Essonnais. Le travail de diagnostic est dorénavant bien engagé. Le Conseil général doit désormais le partager avec les collectivités essonniennes et se doter d'un programme d'actions en lien avec elles.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi avec notamment la mise en place de la cartographie du bruit en Essonne, et la tenue des deuxièmes Assises pour un développement partagé du Pôle d'Orly.

Les engagements 114 et 115 seront fusionnés sous le titre « Assises du pôle d'Orly »

Objectif 21 – Disposer d'une information fiable sur les risques majeurs ●

Réalisation des engagements

▶▶ N° 118 « installation de la commission d'information sur le site du CEA à Bruyères-le-Châtel et poursuite du travail d'animation des autres commissions locales d'information des sites sensibles », n° 119 « information et sensibilisation, en lien avec les services de l'Etat, sur les risques naturels (et industriels) » et n° 120 « cartographie du risque d'inondation en Essonne ».

La cartographie des risques a été mise en ligne sur le site www.essonne.fr, ainsi que les dossiers d'information sur les risques en Essonne. La mise en place des commissions locales d'information sur les sites sensibles s'est poursuivie. Une politique départementale d'aide aux collectivités pour la gestion des risques naturels a été mise en œuvre, à l'exception de sa partie « risque industriel ».

Evaluation de l'objectif

L'objectif est mis en œuvre sauf sur sa dimension risque industriel.

Programmation 2006

En 2006, cet objectif sera poursuivi, avec notamment l'élaboration d'une politique départementale de gestion des risques majeurs.